

Seulement la moitié des recalés au baccalauréat 2013 se sont réinscrits l'année suivante

■ En 2013, 42 000 candidats ont échoué au baccalauréat général et technologique et 41 500 au baccalauréat professionnel. Sept élèves recalés sur dix se réinscrivent l'année suivante dans les séries générales et technologiques contre trois sur dix dans la voie professionnelle. Les élèves recalés pour la première fois se réinscrivent plus souvent à la session suivante, de même que ceux ayant échoué après l'oral de rattrapage. Un candidat recalé au baccalauréat général et technologique sur deux l'obtient l'année suivante, mais seulement un sur cinq au baccalauréat professionnel. À l'issue des deux sessions, près de 96 % des inscrits en 2013 au baccalauréat général et technologique et près de 82 % au baccalauréat professionnel auront obtenu leur diplôme.

Nicolas Miconnet, DEPP-B1

■ En 2013, 457 500 candidats étaient inscrits au baccalauréat général et technologique (bac GT) et 182 000 au baccalauréat professionnel (bac pro). Malgré des taux de réussite de 90,8 % au bac GT et de 77,2 % au bac pro, le nombre de candidats ajournés est conséquent, atteignant 42 000 candidats au bac GT et 41 500 au bac pro. Près de trois candidats recalés sur dix des séries générales et technologiques ne se réinscrivent pas au baccalauréat l'année suivante (2014) et surtout sept candidats recalés sur dix dans la voie professionnelle. Cette proportion élevée de candidats qui ne se réinscrivent pas a un effet significatif sur la probabilité d'être lauréat en 2014. Ainsi, seulement 52 % des candidats ajournés

en 2013 au bac GT obtiennent leur diplôme en 2014. Et du fait des abandons massifs au bac pro, un candidat sur cinq refusés à la session 2013 (19,5 %) obtiendra son diplôme en 2014.

Plus de huit recalés sur dix se réinscrivent en série S, moins de deux sur dix au bac pro « Structures métalliques »

La proportion globale de réinscription au bac après un échec masque des disparités importantes selon les séries (FIGURE 1). Dans les séries générales et technologiques, la réinscription est la plus forte en série S (82,3 %) et la plus

1 – Proportion de réinscription en 2014 au bac pour les candidats ajournés en 2013 (en %)

Baccalauréat général et technologique	70,3	Baccalauréat professionnel			30,7
		Production	Services		
S	82,3	Énergie, génie climatique	26,6	Transport, manutention, magasinage	26,8
ES	76,1	Travail du bois et de l'ameublement	25,0	Commerce, vente	29,4
L	63,8	Spécialités pluritechnologiques mécanique électrique	31,9	Comptabilité, gestion	40,8
STG	61,7	Moteurs et mécanique auto	21,6	Secrétariat, bureautique	34,0
STI2D	64,9	Structures métalliques	17,9	Accueil, hôtellerie, tourisme	21,3
ST2S	58,4	Électricité, électronique	37,3		

Lecture : 70,3 % des candidats ajournés au baccalauréat général et technologique en 2013 se sont réinscrits en 2014.

Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

faible en série ST2S (58,4 %). Au bac pro, la réinscription est similaire entre le domaine de la production (29,8 %) et celui des services (31,5 %), mais hétérogène selon les groupes de spécialités. Pour les principales spécialités de la production, la réinscription est très faible en « Structures métalliques » (17,9 %) et plus importante en « Électricité-électronique » (37,3 %). Pour les spécialités des services, la réinscription varie entre 21,3 % en « Accueil, hôtellerie, tourisme » et 40,8 % en « Comptabilité-gestion ».

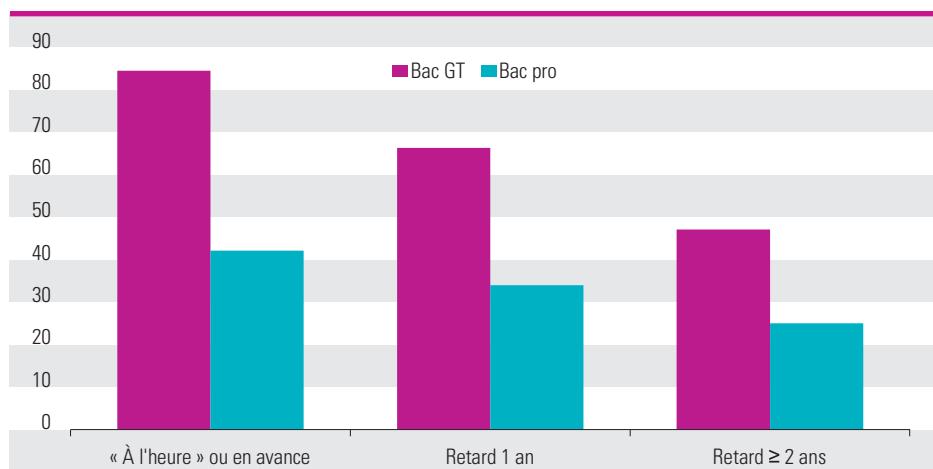
La réinscription est plus fréquente pour les candidats les plus jeunes et pour ceux recalés après avoir passé l'oral de rattrapage

L'âge des candidats (FIGURE 2) et le niveau atteint à la session 2013 (FIGURE 3) sont deux facteurs déterminants pour la réinscription. Ainsi, au bac GT, les candidats « à l'heure » sont 84 % à se réinscrire en cas d'échec contre seulement 66 % pour ceux ayant un an de retard et 47 % pour ceux ayant deux ans de retard ou plus. Au bac pro, l'influence de l'âge sur la réinscription est beaucoup moins forte, mais reste significative, elle varie de 42 % pour les candidats « à l'heure » à 25 % pour les candidats ayant deux ans de retard ou plus.

La note obtenue lors de l'échec est également déterminante, les candidats ayant eu au moins 8 à l'issue du premier groupe d'épreuves (c'est-à-dire les candidats autorisés à se présenter à l'oral de rattrapage) sont 80 % à se réinscrire contre 65 % pour ceux ayant eu moins de 8 (candidats non autorisés à passer l'oral de rattrapage) au bac GT. La proportion est respectivement de 47 % et 35,5 % au bac pro.

Cependant, au-delà de ces ressemblances, différents facteurs influencent la réinscription des candidats entre le bac GT d'une part et le bac pro d'autre part. Un premier facteur tient aux modes de passations différents : le bac pro peut être passé progressivement sur plusieurs sessions, contrairement au bac GT. Pour le bac pro, le nombre de candidatures antérieures n'a donc pas de signification

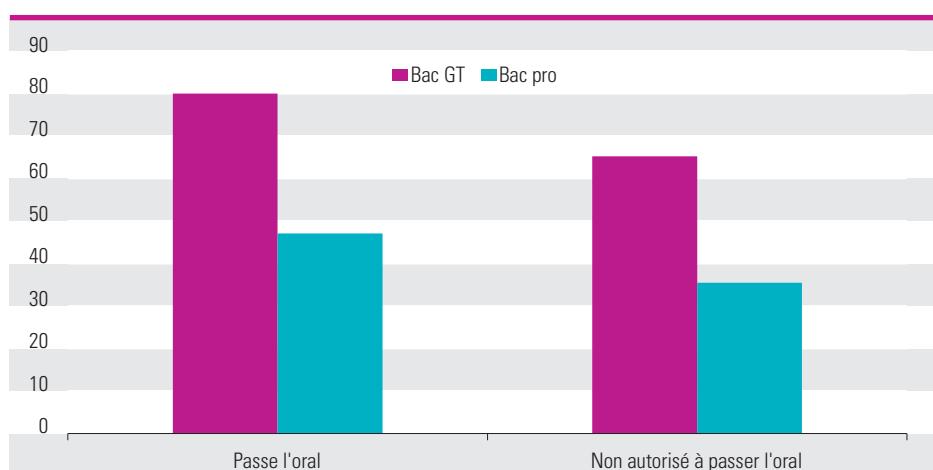
2 – Proportion de réinscription pour les candidats ajournés en 2013 au baccalauréat selon l'âge (en %)



Lecture : 84,4 % des candidats ajournés au bac GT en 2013 et qui étaient « à l'heure » se sont réinscrits à l'examen en 2014.
Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

3 – Proportion de réinscription pour les candidats ajournés en 2013 au baccalauréat selon la décision du premier groupe (en %)



Lecture : 80 % des candidats ayant échoué au bac GT 2013 après l'oral de rattrapage se réinscrivent, contre 65 % pour les candidats non autorisés à passer l'oral.
Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

particulière. À l'inverse, le nombre de candidatures antérieures au bac GT, soit le nombre d'échecs déjà subis à l'examen, est une des variables les plus significatives pour expliquer la réinscription.

Au bac GT, les candidats ayant déjà échoué se représentent deux fois moins souvent

Outre l'âge et la décision du premier groupe, le fait d'avoir déjà été candidat au bac semble encore plus déterminant pour la réinscription (FIGURE 4). En effet,

4 – Proportion de réinscription en 2014 au baccalauréat pour les candidats ajournés en 2013 au bac GT selon le nombre de candidatures antérieures (en %)

Nombre de fois déjà candidat	Probabilité de se réinscrire (base 100)
0	75,2
1	39,6
≥ 2	33,5

Lecture : 75,2 % des candidats ajournés en 2013 au bac GT qui passaient l'examen pour la première fois se réinscrivent en 2014.

Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

les candidats ayant passé le bac pour la première fois en 2013 sont 75 % à se réinscrire alors que ceux l'ayant déjà passé une fois (et donc rencontrant un deuxième échec) ne sont que 40 % à se réinscrire une troisième fois.

Le mode de scolarisation avant l'examen est aussi un facteur qui différencie les candidats au bac GT des candidats au bac pro. En effet, les élèves passant un bac GT sont presque tous issus d'un établissement scolaire (96,5 %) alors qu'un quart des candidats au bac pro prépare l'examen par d'autres voies de formation, notamment l'apprentissage (11,5 %) ou dans le cadre d'une candidature individuelle (3,5 %).

Après un échec, les candidats scolaires se réinscrivent plus fréquemment, mais pour partie en candidature individuelle

Les 41 500 candidats ajournés au bac pro en 2013 sont issus essentiellement d'un établissement scolaire (31 000) ou de l'apprentissage. Globalement, trois candidats au bac pro ajournés sur dix se réinscrivent à l'examen l'année suivante. Mais cette proportion de réinscription varie selon le mode de scolarisation du candidat au moment de l'examen. En effet, les élèves issus

d'un établissement scolaire se réinscrivent proportionnellement plus que les autres (36 % contre 30,5 %). Mais leur réinscription, si elle a lieu, ne s'effectue pas forcément sous statut scolaire ; 76,5 % optent de nouveau pour un établissement scolaire et 21 % font le choix d'une candidature individuelle, l'apprentissage étant marginal.

La proportion de réinscription est plus faible pour les apprentis (15,5 %) et lorsqu'elle a lieu, c'est à parts presque égales entre apprentissage (49 %) et candidature individuelle (44 %).

Lorsque les candidats se réinscrivent au bac GT après un échec, ce n'est pas systématiquement par voie scolaire. Parmi les 29 500 élèves réinscrits au bac 2014, 25 000 (85 %) l'ont fait par voie scolaire, les autres surtout sous forme d'une candidature individuelle et plus rarement par l'enseignement à distance. La réinscription par voie scolaire s'effectue dans trois cas sur quatre dans l'établissement d'origine. La voie scolaire est plus fréquente en S et STI2D (91 %) et en ES (88 %) qu'en ST2S (82,5 %), STMG et L (84,5 %). Mais les deux variables les plus pertinentes pour expliquer le fait de se réinscrire par la voie scolaire sont l'âge et surtout le fait d'avoir déjà été candidat. Les recalés « à l'heure » qui se réinscrivent le font à 93 % par voie scolaire contre 82 % pour ceux en retard. Les écarts sont encore plus prononcés pour les élèves

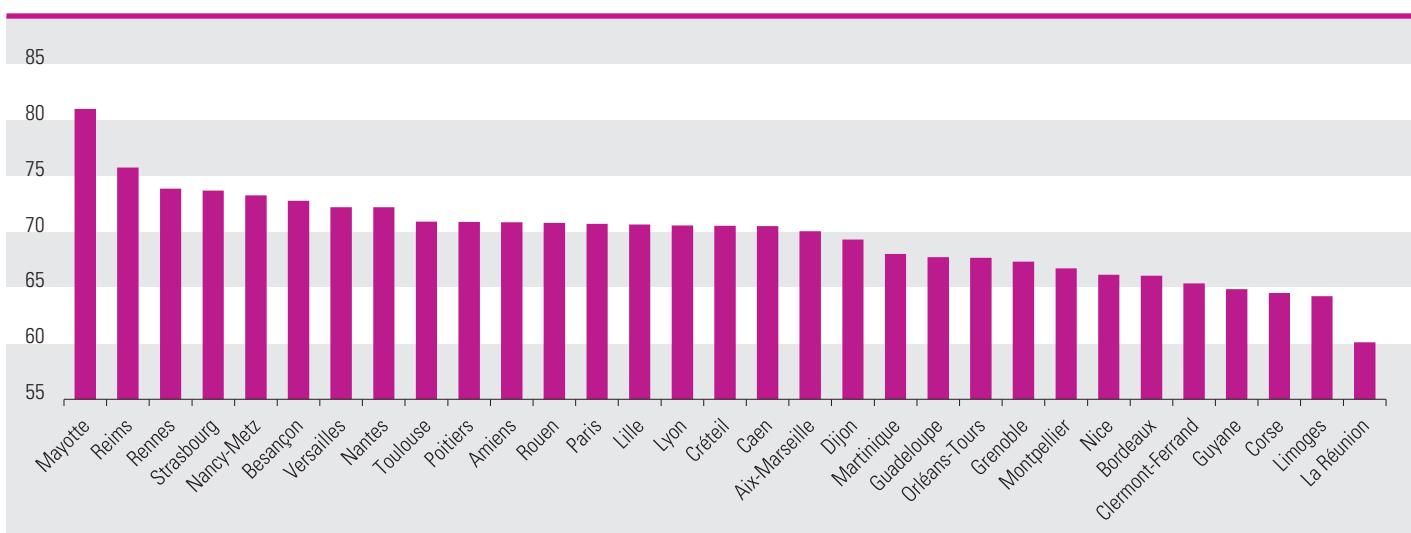
candidats pour la première fois puisque 88,6 % se réinscrivent par la voie scolaire contre 42,9 % pour ceux ayant déjà été candidats.

Le secteur, le sexe, l'origine sociale et la décision du premier groupe en 2013 ont un effet très limité sur le fait de se réinscrire par voie scolaire.

Vingt points séparent l'académie où les recalés se réinscrivent le plus et celle où ils se réinscrivent le moins

L'académie semble également avoir un effet puisque la proportion de réinscription au bac GT oscille entre 60 % à La Réunion et 81 % à Mayotte (**FIGURE 5**). En France métropolitaine, il y a le moins de réinscriptions dans l'académie de Limoges (64 %) et le plus dans celle de Reims (76 %). Les académies de Créteil et Versailles, en forte croissance démographique, ont à caractéristiques équivalentes une probabilité de réinscription relativement forte, en tout cas plus que celle de Limoges ou de Clermont-Ferrand, où les effectifs de terminales entre les deux années concernées par l'étude étaient similaires. À l'échelle de l'académie, il ne semble pas y avoir de lien entre la démographie et la proportion de réinscription.

5 – Proportion de réinscription au bac GT en 2014 après un échec en 2013 selon l'académie (en %)



Lecture : 81 % des candidats recalés au bac GT en 2013 à Mayotte se sont réinscrits en 2014.

Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

La réussite, plus faible après une réinscription au bac GT comme au bac pro, reste conséquente

Le taux de réussite des candidats recalés en 2013 et présents à l'examen en 2014 est plus faible que celui de l'ensemble des candidats en 2014 (**FIGURE 6**), en particulier dans les séries générales pour le bac GT et au bac pro. D'une manière générale, l'écart de réussite entre les candidats ajournés en 2013 et présents en 2014 avec celui de l'ensemble des candidats 2014 est plus élevé pour les séries générales que pour les séries technologiques.

Deux facteurs expliquent en partie cette moindre réussite. D'une part, lors d'une seconde tentative (voire plus), les candidats sont plus âgés et donc, sauf exception, en retard, cette variable étant synonyme d'une réussite plus faible. D'autre part, ces candidats passent moins souvent que les autres le bac sous statut scolaire, qui est plutôt un facteur de réussite.

Mais même avec une réussite plus faible, une deuxième (voire plus) candidature permet à un nombre important

6 – Réussite au baccalauréat 2014 des candidats ajournés en 2013 et comparaison avec celle de l'ensemble des candidats en 2014 (en %)

Série	Réussite en 2014 des candidats ajournés en 2013	Réussite de l'ensemble des candidats en 2014
Ensemble GT	77,8	90,9
S	77,3	92,0
ES	71,5	89,7
L	73,7	90,1
STI2D	83,3	92,4
ST2S	81,3	90,9
STMG (STG en 2013)	82,6	90,0
Professionnel	65,9	82,2

Lecture : en 2014, le taux de réussite au bac S des candidats ajournés en 2013 (et qui se sont représentés en 2014) était de 77,3 % alors que celui de l'ensemble des candidats au bac S était de 92 %.

Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

de candidats d'obtenir finalement le bac. Ainsi, parmi les 42 000 candidats ayant échoué au baccalauréat GT en 2013, 22 000 obtiennent le bac en 2014. De même, au bac pro, parmi les 41 500 recalés de 2013, 8 000 obtiennent le bac en 2014. Ces lauréats 2014 s'ajoutent à ceux ayant initialement obtenu le bac en 2013. Par conséquent, en cumulant les sessions 2013 et 2014, 95,5 % des inscrits en 2013 au bac GT obtiennent leur diplôme et 82 % en filière professionnelle. ■

en savoir plus

F.Thomas, « Les résultats définitifs de la session 2013 du baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », Note d'Information, n° 06, mars 2014.

F.Thomas, « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », Note d'Information, n° 08, mars 2015.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

CHAMP ET SOURCE

Champ

Baccalauréat session 2013, spécialités gérées par le ministère de l'Éducation nationale (c'est-à-dire hors spécialités agricoles), France métropolitaine + DOM :
- baccalauréat général et technologique : candidats des établissements publics et privés sous contrat. Ces candidats représentent 96,5 % des inscrits ;

- baccalauréat professionnel : les candidats, en particulier ceux des établissements publics et privés sous contrat (75 %), de l'apprentissage (11,5 %).

Baccalauréat session 2014, spécialités gérées par le ministère de l'Éducation nationale (c'est-à-dire hors spécialités agricoles), France métropolitaine + DOM, tous les candidats sont pris en compte quelle que soit leur origine (scolaire, apprentissage, candidature individuelle...).

Source

Les Fichiers Anonymisés d'Elèves pour la Recherche et les Études (FAERE) sont des fichiers de données individuelles contenant un identifiant crypté permettant de suivre les élèves et les apprentis tout au long de leur scolarité. Des fichiers contenant les notes à divers examens (dont le baccalauréat et le diplôme national du brevet) sont également disponibles avec le même identifiant, permettant le rapprochement de fichiers d'apprenants et de candidats à ces examens. ■